

**DELIBERATION N° 19/116 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT,
DE RESTAURATION ET DE TRANSPORT DE DEUX INTERVENANTS
EXTERIEURS, A LA REUNION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES
EUROPEENNES DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DU 7 MAI 2019**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 avril 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Guy ARMANET à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX
M. Xavier LACOMBE à Mme Santa DUVAL
M. Paul LEONETTI à M. Jean-Guy TALAMONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI
Mme Laura Maria POLI à M. Michel GIRASCHI
M. Pierre POLI à M. Paul MINICONI
M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Juliette PONZEVERA
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

ETAIT ABSENT : M.

Pierre-José FILIPPUTTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE que deux personnes extérieures à la Collectivité de Corse assurent, du fait de leurs statuts et de leurs notoriétés, une prestation gratuite dans le cadre des travaux de la Commission des Affaires Européennes de l'Assemblée de Corse.

ARTICLE 2 :

AUTORISE la prise en charge du transport aller-retour entre Toulouse ou Paris et la Corse, ainsi que les frais d'hébergement et de restauration des deux intervenants invités à participer à la réunion du 7 mai 2019.

La prise en charge de ces frais concerne les personnes suivantes :

- Mme Wanda MASTOR, professeure de droit public à l'Université de Toulouse Capitole ;
- M. Giuliano DA EMPOLI, écrivain, journaliste et commentateur politique.

ARTICLE 3 :

DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de Corse d'individualiser les crédits afférents à concurrence de 2 500 euros.

ARTICLE 4 :

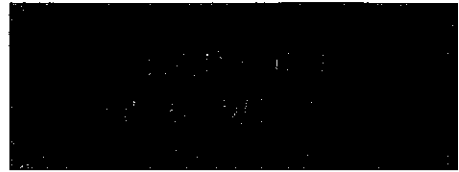
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 25 avril 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

COLLECTIVITE DE CORSE

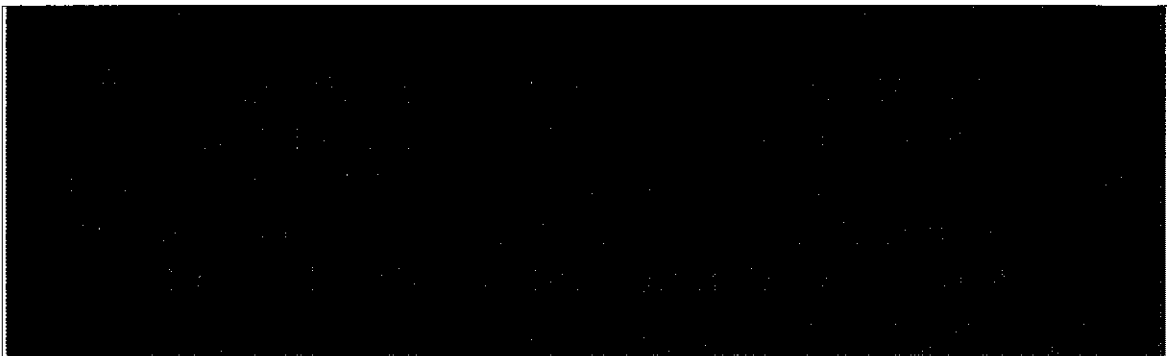


ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Dans le cadre de ses travaux, la Commission des Affaires Européennes de l'Assemblée de Corse organisera le 7 mai 2019 une réunion sur le thème du « Futur de la démocratie » à la lumière des mutations observées dans l'Union européenne.

A cette occasion elle recevra à titre gratuit, deux intervenants extérieurs dont l'expertise sur le sujet est reconnue. Il s'agit de :

- Mme Wanda MASTOR professeure de droit public à l'Université de Toulouse Capitole ;
- M. Giuliano da Empoli écrivain, auteur notamment de « La rabbia e l'algoritmo » sur le mouvement 5 étoiles et « Les Ingénieurs du chaos » sur les coulisses du mouvement populiste global, journaliste et commentateur de la vie politique européenne.

En conséquence je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses qui suivent.

Pour Mme Wanda MASTOR :

- le billet d'avion aller-retour entre Toulouse et la Corse, soit un montant total évalué à 750 € ;
- les frais d'hébergement pour un montant total évalué à 400 € ;
- les frais de restauration pour un montant total évalué à 200 €.

Pour M. Giuliano da Empoli :

- le billet d'avion aller-retour entre Paris et la Corse soit un montant total évalué, à 550 € ;
- les frais d'hébergement pour un montant total évalué à 400 € ;
- les frais de restauration pour un montant total évalué à 200 €.

Toutes ces dépenses seront réalisées dans le respect des règles des marchés publics de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT, DE TRANSPORT ET DE RESTAURATION DE DEUX INTERVENANTS EXTERIEURS, A LA REUNION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPEENNES DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DU 7 MAI 2019

Identifiant acte 02A-200076958-20190425-037738-DE

Identifiant interne 037738

Date de réception par la préfecture 7 mai 2019

Nombre d'annexes 0

Date de l'acte 25 avril 2019

Code nature de l'acte 1

Classification 9.3

[Fermer](#)